

Canada } Municipalité du village de Labelle
 Province de Québec }
 District d'Ottawa }

~~22 Juin 1863~~

Une assemblée des électeurs municipaux
 de la Municipalité du village de Labelle, tenue
 le douzième jour de Janvier mil neuf cent trois
 à dix heures de l'avant-midi, en la salle publique
 en la dite Municipalité, conformément aux
 dispositions du Code Municipal de la Province
 du Québec et à l'avis public préalablement donné
 à cette fin, par J. A. Bigras secrétaire - trésorier
 le vingt-septième jour de Décembre mil neuf cent
 deux dernièrement publié en la dite municipalité tel
 que il appert - du certificat de publication de cet
 avis, ensemble annexes au procès-verbal de
 cette assemblée et demeurant aux archives du
 dit Conseil, sans la présence de M. J. A. Bigras
 secrétaire - trésorier.

Le président ayant donné lecture desdits avis
 publics et certificat de publication, ouvre la
 dite assemblée et reçoit les électeurs présents
 de proposer les personnes qui ils veulent choisir
 comme conseillers locaux.

- 1^o M. P. L. Forget commerçant du village de Labelle
 proposé verbalement secondé par M. Jérémie
 Boivin cultivateur du Canton Joly et propriétaire
 du village de Labelle que M. Ovide Haenest com-
 muniante du village de Labelle soit nommée
 conseillier en remplacement de lui-même.
- 2^o M. Jérémie Boivin propose cultivateur du Canton
 Joly et propriétaire du village de Labelle proposé
 verbalement secondé par M. J. B. Berthiaume
 bourgeois du village de Labelle que M. Louis
 Brunelle industriel du village de Labelle soit
 nommé conseiller de la Municipalité du
 village de Labelle en remplacement de lui-même
 et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture

de la dite assemblée, et et ayant été arrêté en
communication comme conseiller le moins
autant de candidats que il y a de conseillers
à élire, l'élection est déclarée close et le président
proclame, illes de la dite Municipalité du village
de Labelle, les candidats sus-mentionnés nommés
mis en nomination M. M. Ovide Daoust
et Louis Brunelle.

J. Bigness

Président de l'élection de la Municipalité du
village de Labelle.

Canada

Province de Québec }
District d'Ottawa } Je Louis Brunelle ayant été dément nommé
faire servent que je remplirai bien
et fidèlement les devoirs de ma charge et cela
au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi que Dieu me suit en aide.

Assermentation devant moi à
Labelle ce treizième jour de
Janvier 1903.

Louis Brunelle

J. Bigness bdt. bts } Conseiller
des village de Labelle

Canada

Province de Québec } Je Ovide Daoust ayant été dément nommé
District d'Ottawa } conseiller de la Municipalité du village de
Labelle faire servent que je remplirai bien
et fidèlement les devoirs de ma charge et cela
au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi que Dieu me suit en aide

Assermentation devant moi à
Labelle ce vingt et un de
Février 1903

Ovide Daoust
Conseiller

J. Bigness bdt. bts
du village de Labelle.

Canada } Municipalité du Village de Labelle.
 Province de Québec }
 District d'Ottawa) A une session spéciale du Conseil Municipal
 (W/B) du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire
 des sessions le neuvième jour de Février mil
 neuf cent trois à huit heures de l'après midi
 conformément aux dispositions du Code
 Municipal de la Province de Québec à laquelle
 se sont présentés M. le

et M. M. les Conseillers
 H. W. Legari; Damien Gérôme;
 Louis Brunelle-

formant un
 Projet par M. Damien Gérôme secondé
 par M. Louis Brunelle que la séance
 soit adjournée à dimanche à la heure ordinaire
 des sessions pour faire la nomination d'un
 conseiller qui tombe sans le coup de l'article
 118 du Code Municipal.

Canada } Municipalité du village de Labelle.
 Province de Québec }
 District d'Ottawa) A une session spéciale du Conseil Municipal
 (3 pp. 03) du village de Labelle convoquée par M. le
 Maire P. G. Target et tenue à la salle ordinaire
 des sessions le treizième jour de Février mil neuf
 cent trois conformément aux dispositions
 du Code Municipal de la Province de Québec,
 à laquelle sont présents Monsieur le Maire
 P. G. Target et M. M. les Conseillers
 H. W. Legari George Church; François Provost
 Orila Daoust; Damien Gérôme; Louis Brunelle
 H. W. Legari formant des quorum du
 Conseil sans la présidence de Monsieur
 le Maire ayant après vérification, reçu avis
 de la convocation de cette session.

Il est ordonné et statué par ce conseil statué
et ordonné par résolutions communiquées :
Premier par M. le Conseiller Louis Bourassa
second par M. le Conseiller François Provost
que les séances du conseil premier et du conseil
jour de l'Assemblée soient confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller François Provost
second par M. le Conseiller André Llaoust
que M. George Church soit nommé maire
de la Municipalité du village de Labelle

Unaniment.

Canada

Province de Québec } Je George Church ayant été nommé
District d'Ottawa } maire de la Municipalité du
village de Labelle, fais démentir que je
renoncerai bientôt et fidèlement les devoirs
de ma charge et cela au meilleur de mon
jugement et de ma capacité. Aussi que Dieu
me soit en aide.

Assurément devant moi
à Labelle, le treizième jour
de Juillet mil neuf cent trois

G. H. Chresto
Maire

J. B. Gagnon Sec. Trés.

Proposé par M. le Conseiller Dominic Gerome
second par M. le Conseiller H. W. Legari que
ainsi soit donné à l'Inspecteur de police par
Lataur de venir au conseil faire un rapport
sur un sujet des la rue partant du chemin
du fer canadien du Pacifique allant à la rue
passant chez M. Alfred Berthiaume entre
les propriétés de M. M. Manderville et Antoine
Manderville etc.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Dominic Gerome
second par M. le Conseiller H. W. Legari

que le Camp de foisonné par M. Nop. Marinier
Inspecteur de police ou mandaté de 754 faire
avoir refus deux châts. l'un sur le fant
et l'autre au bas de la colline du lot. N° 2 Rang
le. soit adopté et juge.

13 Février 1903

Proposé par M. le Conseiller H. V.P. Legare.
secondé par M. le Conseiller François Provost
que M. le Maire et M. le Secrétaire - Trésorier
de la Municipalité du village de Labelle aient
autorisé en leur qualité respective de renouveler
à trois mois un billet à la Banque d'Hochelaga ou mandaté
du 9 Février 1903 de \$331.50 Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller P. E. Target
secondé par M. le Conseiller Darnien
Bergeron que le Règlement N° 3 soit
adopté et harmonisé.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller P. E. Target
secondé par le Conseiller François Provost
que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

G.H. Cloutier

J.B. Bigomais Sec: Trés.

Mayo

Nomination

Canada } Municipalité du village de Labelle.
Province de Québec
District d'Ottawa

10 mars 1903.

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle convoquée par M. le Maire et tenue à la salle ordinaire des sessions le dixième jour de Mars mil neuf cent-douze trois à huit heures de l'après midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle sont présents M. le Maire ~~P. H. George Church~~^{P. H. George Church} et M. M. les Conseillers François Provost; Damien Gérôme Osila Daoust; H. W. Legari formant un quorum sous la présidence de M. le Maire après assemblage les autres conseillers M. M. P. G. Tardif et Louis Brunelle ayant, après vérification, renoncé à la convocation de cette session. Il est arrêté et statué par résolution comme suit:

Proposé par M. le Conseiller François Provost secondé par M. le Conseiller Osila Daoust que les résolutions jasées à la session spéciale du treizième jour de Février 1903 soient confirmées.

Proposé par M. le Conseiller H. W. Legari secondé par M. le Conseiller Damien Gérôme que le règlement N^o 4 soit maintenu.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Damien Gérôme secondé par M. le Conseiller François Provost que les officiers publics suivants soient nommés.

Inspecteurs de voirie - Côté Nord-Ouest M. J. A. Létourneau; Côté Sud-Ouest M. M. Marinier - Inspecteurs agraires - Côté Nord-Ouest M. Antoine Tessier; Côté Sud-Ouest M. Ludger Maillet; Gardiens d'enclaves - Côté Nord-Ouest M. Silvain Campeau Côté Sud-Ouest Octave Boutin

Scenes

Estimateurs - Pierre Nantel; Hormisdas Labelle; Ugel Rock.
Auditeur - Omer Laperle.

Propose Adopté unanimement.
Par M. le Conseiller Damin Gerome
secondé par M. le Conseiller Ovide Daoust
M. A. Royer secrétaire-trésorier fait engage
au prix de soixante et une francs
pour l'année commençant le 1^{er} Janvier
1903 jusqu'au 31 Décembre 1903 faire
tout ce qu'il faut au service du conseil.

Adopté unanimement.
Propose par M. H. W. Legari secondé par
M. François Provost que la séance
soit levée.

Canada
Province de
Québec District
d'Ottawa

Municipalité du village de Labelle

A une session générale du Conseil municipal
du village de Labelle tenue à la salle ordinaire
des sessions le sixième jour de Avril mil neuf
cent quatre à huit heures de l'après midi con-
formément aux dispositions du Code Municipal
de la Province de Québec à laquelle session
sont présents M. le greffier Maire Louis Brunelle
et M. M. les Conseillers H. W. Legari; Louis
Brunelle; François Provost; Damin Gerome
et P. E. Target formant un quorum
sans la présence de M. le Maire pro tempore.
Il est statué et ordonné et ce conseil statue
et ordonne que ~~les~~ ^{les} résolutions com-
muni-
quent:

Propose par M. H. W. Legari secondé par
M. P. E. Target que M. Louis Brunelle
soit nommé pro Maire.

Avril / 03

Proposé par M. P. G. Target - secondé par
M. H. W. Legari que M. M. Orville Haanest,
Lauris Brunelle, Damiens Jérôme, François
Provost, George Lehouck; forme le Comité
d'Hygiène;

Adopté unanimement -

Proposé par M. Damiens Jérôme secondé
par M. ~~Osvaldo~~ ^{François Provost} que M. H. W. Legari
et P. G. Target - suivent - ajoutés des autres
membres du Comité d. hygiène pour le
village de Labelle.

2^e Qu'il soit accordé \$1.00 aux médecins
pour aller consulter s. il y a variole au village;
et \$2.00 pour la désinfection au chauffeur;
La visite devra être faite que sur l. ordre
d'un des membres du Comité d. hygiène
3^e Qu'il soit alloué 50\$ pour placarder et -
\$1.25 pour faire faire par le gardien des maisons
à la quarantaine.

Adopté unanimement -

Proposé par M. P. G. Target - secondé par M.
H. W. Legari que il soit fait droit à la
requête de M. Jeremy Boisvin; Emile Devrachet,
~~François Provo~~ Adolphe Provost; Adeline
Charbonneau demandant l'autorisation
d'une rue en face de l'église et des em-
placement de M. Charbonneau; J. Boisvin
A. Provost du côté sud;

Que J. A. Bejane se soit nommé surveillant
spécial pour dresser protocoles verbal au faire
rapport de l'ouverture de la dite rue et que il
lui soit alloué \$1.00 par chaque propriétaire.

Adopté unanimement -

Proposé par M. François Provost secondé
par M. Damiens Jérôme que le comité présent
par M. Amédée Therrien de \$14.25 pour avoir
gardé le malade d'hen Leault devant \$1/2

✓

✓ soit accepté et lui soit fait jugeable par ledit
M. Jean Leault.

resolution demandée
à la séance du
4 Mai 1903

✓ 2^e Que le Compte présenté par M. Adelard
Benthaume de la somme de \$4.00 faire
avoir mis lors de la vente sur le fant-
dans l. licor de 1902-1903 soit accepté
et lui soit fait juge par la Corporation.

✓ 3^e Que le Compte présenté par M. Noël Mellegaars
faire avoir mis lors de la vente de la somme de
\$2.00 soit accepté et lui soit fait juge par la
Corporation.

Adopté unanimement.

Pris par M. Damin Gerome
secondé par M. Francois Provost
qu'il soit accordé une fuit droit aux
requérants M. Philias Gauthier; Napoleon
Vautel; Rodriguez Plouffe; Auguste Dumoulin
demandant un certificat de vente des
lignes et terrains.

✓ Que M. le Maire et M. le Secrétaire-Trésorier
en leur qualité respective soit autorisé à
signer le certificat de cette licence à M. M.
Philias Gauthier; Napoleon Vautel; Rodriguez
Plouffe Aug. Dumoulin

Adopté unanimement.

Pris par M. H. W. Legari secondé par M.
P. G. Target que la résignation de M.
Damin Gerome comme conseiller
soit accepté attendu qu'il a vendu sa
propriété et n'est plus qualifié.

Adopté unanimement.

Pris par M. P. G. Target secondé par M.
H. W. Legari que la séance soit levée.

J. F. Ligeron
Secrétaire

Louis Bruneau
Trésorier

Canada } Municipalité du village de Labelle
 Province de Québec } à
 District d'Ottawa } A une session générale du conseil municipal
 du village de Labelle tenue à la salle ordinaire
 sessions le quatrième jour de Mai mil neuf
 cent-traitz à huit-heures de l'après midi conformément aux dispositions du Code Municipal
 de la Province de Québec à laquelle session sont
 présents M. le Maire George Lehouck et M. M.
 les Conseillers H. W. Legari; Osula Daunt;
 François Parast; Louis Brunelle formant
 un quorum sans la présence de M. le
 Maire George Lehouck.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue
 et ordonne les résolutions suivantes:
 Proposé par M. P. G. Target que les propositions
 faites à la dernière séance soient confirmées
 sauf que le Compte présenté par M. Adelard
 Berthiaume de la somme de \$14.00 pour
 avoir mis de la neige sur le fant soit non
 soit accepté, mais qu'il soit fait à l'entrepreneur
 trois piastres et une piastre à l'inspecteur
 qui a fait faire mettre de la neige sur le fant.
 Proposé par M. H. W. Legari secondé par
 M. Louis Brunelle que la proposition
 résolution acceptant le Compte de \$14.00
 présenté par M. Adelard Berthiaume ne
 soit pas confirmée, mais que cette question
 soit remise à la séance prochain pour
 entendre les explications de l'entrepreneur
 de même M. Vop. Marinier qui doit être
 averti de se rendre à la prochaine séance.

Adopté -

Proposé par M. P. G. Target secondé par M.
 H. W. Legari que M. le Maire soit autorisé
 à demander des informations auprès d'un
 avocat au sujet du Compte de l'Aliénor

Edmond Chasttier.

Adopté unanimement.

Proposé par M. H. W. Legari secondé par M. Louis Brunelle que M. Joseph Leclercque jugeait sait-nommé conseiller en remplacement de M. Damier Grâne.

Adopté unanimement.

Proposé par M. H. W. Legari secondé par Louis Brunelle que le jant-sait-élu. Et que l'assemblée soit autorisé de redoubler ^{l'abbé} du pont à neuf.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Ovide Daoust secondé par M. H. W. Legari qu'il sait-jagi à l'entrepreneur Adelard Berthiaume une somme de deux piastres et une piastre à l'inspecteur Nop. Marinier pour avoir mis de la neige sur le jant-dans l'hiver de 1902-1903.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Louis Brunelle secondé par M. F. Prevost qu'il soit accordé à M. A. Prevost 30 jours ^x pour exécuter le process-verbal mais si dans les quinze derniers jours ^x les tenants l'opinion travaillée ne sont pas assez avancés l'officier d'officier spécial ^{special} M. S. Léonard devra faire faire les travaux et exécuter le process-verbal verbalement les Rue en face du jant-du-Côté-Ouest de la Rivière Range.

Adopté unanimement.

Proposé par M. P. G. Tardif secondé par M. Louis Brunelle que le process-verbal fait par M. J. A. Béginesse directeur spécial, réalisant la Rue en face de l'Eglise soit homologué sans amendements.

Adopté unanimement.

✓ Profuse par M. Louis Brunelle secondé par M. H. W. Legari que le compté de M. Antoine Tessier pour mandant au 21. 25 faire avoir garder les maisons des Patriotes soit accepté et fait.

Adopté unanimement.

Profuse par M. H. W. Legari secondé par M. Louis Brunelle que M. le Secrétaire-Trésorier donne avis que le conseil tranché urgent que un aqueduc soit construit au village de Labelle qui a été effectué un concours soit annulé à l'entrepriseur qui ~~demanda~~ devra fournir un plan approuvé par un ingénieur pour construire le dit aqueduc. Le plan devra demander l'endroit où il sera pris, la force des et la dimension des tuyaux pour un aqueduc qui servira au bassin d'aménagement 2^o. Un l. entrepreneur devra établir un tarif pour la consommation de l'eau de chaque famille. Concours annulé jusqu'au premier lundi de juin. Toutes informations devant être pris chez le Secrétaire-Trésorier et les plans déposés au bureau du Secrétaire-Trésorier.

Adopté unanimement.

Profuse par M. Louis Brunelle secondé par M. F. Pravant que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

L.H. Cluett

J. B. Bignasse Sec. Trés.

Canada } Municipalité du village de Labelle.
 Province de Québec }
 District d' Ottawa } Je sensigne, Joseph Bedelotte que ayant été
 dément-maire conseiller de la Municipalité
 du village de Labelle fais serment que je ren-
 plirai bien et fidèlement les devoirs de ma
 charge et cela au meilleur de mon jugement
 et de ma Capacité. Ainsi que Dieu me suit
 en aide —

Assermenté devant moi } Joseph Bedelotte
 à Labelle ce quatorzième } Conseiller
 juin de Mai 1903 }
J. B. Bedelotte
 Lect. tres.

Canada } Municipalité du village de Labelle
 Province de Québec }
 District d' Ottawa }
 1^{er} Juin 1903 }
 A une session générale du Conseil municipal
 du village de Labelle tenue à la salle ordinaire
 des sessions le premier jour de Juin mil neuf
 cent trois à huit heures de l'après midi eut
 lieu l'assermentation des dispositions du Code Munici-
 pial de la Province de Québec
 du village de Labelle à laquelle session sont
 présents M. le Maire George Lebruch et M. les
 Conseillers H. W. Legari, Joseph Bedelotte et
 Ovide Daoust formant un quorum sans
 la présence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue
 et ordonne les résolutions suivantes soit :

Profondes M. H. W. Legari secondé par
 M. Joseph Bedelotte que les résolutions faites
 à la dernière session soient confirmées

Adoptée unanimement.

Profondes M. H. W. Legari secondé par M.
 Ovide Daoust que M. le Maire George Lebruch
 et M. le Secrétaire trésorier en leur qualité respectives

sont autorisés à signer un bulletin de \$237.50
à la Banque d'Halifax en remplacement d'un
bulletin échu le 12 Mai dernier au montant de
\$331⁵⁰,--

Adopté unanimement.

Proposé par M. Orila Daoust - secondé par M.
H. W. Legari que M. le Secrétaire - Trésorier J.
A. Bijanese soit autorisé à collecter des
intérêts le tout-montant des travaux
qui ont été faits à la Rue de la Transvaalie.

Adopté unanimement.

Proposé par M. H. W. Legari secondé par M.
Orila Daoust que M. le Secrétaire - Trésorier
soit autorisé de faire le compte présenté
par M. M. Marquier pour le montant de
l'an : à M. Jas. Allard \$1.00; T. Gard 50¢
Jas. Melly auro 75¢; Jas. Dufaure 50¢; H.
Blanchette 35¢; Stevens 85¢; M. Marquier
\$1.00 formant en tout \$4.95.

Adopté unanimement.

Proposé par M. H. W. Legari secondé par M.
Orila Daoust que M. Jas. Bedelot et G. H.
Church et Orila Daoust soient autorisés
de rendre au prie de M. P. G. Target - pour raison
à quelle condition il abandonnerait son agence
et devrait faire rapport le 11 Courant.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Orila Daoust - secondé par M.
Jas. Bedelot que M. Mai Campion soit
nommé inspecteur de voies en remplace-
ment de M. Jas. Latour.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Orila Daoust - secondé par M.
H. W. Legari que ce conseil s'ajourne à jeudi
le 11 courant pour affaire de routine

Adopté unanimement.

J. A. Bijanese Lect. bis.

G. H. Church Mayor.

Municipalité du Village de Labelle -

Canada }
 Province de Québec }
 District d'Ottawa }

11 Juin 1903

Une session extraordinaire du conseil Municipal du village de Labelle conformément à la loi ci-jointement tenue à la salle ordinaire des sessions le vingt et un juin mil neuf cent quatre conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire George Lechurch et M. M. les Conseillers Ovide Daoust; Joseph Léopold; Louis Brunelle ~~Ovide Daoust~~ P. G. Target, les autres conseillers absents et H. W. Legare formant un quorum sous la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne les résolutions suivantes:
 Proposé par M. le Conseiller ~~secondé par M.~~
 le Juge Léopold . . . secondé par M.
 le Conseiller Ovide Daoust que les
 résolutions justes à la session du premier
 jour de Juin dernier soient confirmées.
 Proposé par M. Ovide Daoust secondé par M.
 P. G. Target que M. Joseph Bragard soit
 nommé inspecteur de suivi pour le côté
 Nord de la Rivière Range en remplacement
 de M. Alain Léopold dont la resignation
 a été acceptée.

Adopté unanimement.

Proposé par M. P. G. Target secondé par M.
 Ovide Daoust que le Compte présenté par M. George
 Lechurch pour l'achat d'une hache (hase) chez
 Williams & Wilson, au montant de \$ 335.24
 soit accepté et fait et que M. le Maire et
 M. le Secrétaire Trésorier soit autorisé dans
 leur qualité respective sa de signer un billet
 à la Banque de la Somme de \$ 335.24.

Adopté unanimement.

\$335²⁴
100

11 Juin 1903

Proposé par M. P. G. Target secondé par M. Joseph Leclerche que M. Oniladhaoust soit autorisé à faire construction des cabanes, des seridans et autres travaux pour la protection contre le feu.

Adopté unanimement.

Proposé par M. P. G. Target secondé par M. Joseph Leclerche que M. l'Inspecteur de voirie soit autorisé à faire construire la clôture de ligne du village ~~asarchem~~^{en grande} sur le chemin de la chapelle abondrait qui ~~est~~^{est} défriché sur le lat. N° 24 du Rang B.

Adopté unanimement.

Proposé par M. P. G. Target secondé par M. M. Joseph Leclerche que la séance soit adjournée.

Adopté unanimement.

J. H. Lignacq S. T.

G. H. Claver le Magor

Canada
Province de
Québec, District
d'Ottawa.

21 Juillet 1909

Municipalité du village de Labelle

A une session spéciale du Conseil municipal
du petit village de Labelle, tenue à la salle ardonne
des sessions et convoquée par M. le Secrétaire Secrétaire
le vingt et unième jour de juillet mil neuf cent
neuf à huit heures de l'après midi conformé-
ment aux dispositions du Code Municipal de
la Province de Québec à laquelle session sont
présents M. le Maire George Church et M. M.
les conseillers P. G. Target; Joseph Bedelatte;
H. W. Legari.

Faisant un quorum sans
la présence de M. le Maire étant absent, M. M.
Lauris Braville; François Provost; Ovide Doanet
ayant vu leur avis.

Est statué et ordonné et ce conseil statué
et ordonné par résolution comme suit:
Proposé par M. le Conseiller P. G. Target secondé
par M. le Conseiller Joseph Bedelatte que les
résolutions jassées à la séance du vingt et
juin soient confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller P. G. Target secondé
par M. le Conseiller H. W. Legari que M. M.
les estimations soient ratifiées au taux suivant
la table d'évaluation pour la corporation du
village de Labelle dans le délai présent par la
dix.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller H. W. Legari secondé
par M. le Conseiller Joseph Bedelatte que le règle-
ment N° 5 soit homologué.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller H. W. Legari se-
condé par M. le Conseiller Joseph Bedelatte que
M. l'Inspecteur de voirie soit autorisé de faire

présentation du fonds

Faire les embas des rues suivant procès verbal.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Joseph Lebelotte secondé par M. le Conseiller P. E. Target que M. l'Inspecteur de voirie soit notifié de faire refaire la clôture de la Manté du rang A et

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller H. W. Legari secondé par M. le Conseiller P. E. Target que la séance soit adjournée.

Adopté unanimement.

J.B. Bigaud S.T. G.W. Marshall Mayor

Laurendeau Municipalité du village de Labelle
Province de Québec }
District d'Ottawa }

A une session générale du Conseil municipal du village de Labelle, tenue à la salle ordinaire des sessions et consacrée le troisième jour d'août mil neuf cent vingt et huit heures de l'après midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire George Church et M. M. les Conseillers H. W. Legari; P. E. Target - Osila Daoust; François Provost

formant un quorum sous la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statué et ordonné par résolutions comme suit:

Proposé par M. le Conseiller P. E. Target secondé par M. le Conseiller H. W. Legari que les résolutions jasées à la session spéciale du vingt et unième jour de juillet soient confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François le Conseiller François Provost secondé par M. le Conseiller Osila Daoust que les comptes présentés par M. l'Inspecteur

30 aout 1933

✓

de varie Napoléon Marinier au montant de \$26.90 payable à Jean Vollet pour 746 pieds de Madriers; \$1.00 payable à Damier girafe; 85¢ à Armand Prost; \$0.60¢ à Albert Gauthier; 60¢ pour le frere d'Albert Gauthier qui dans ont travaillé sur chemin de la Mante du Rang B.

Adoptée unanimement.

Proposé par M. le Conseiller P. E. Target secondé par M. le Conseiller H. W. Legare que M. le Maire soit autorisé à faire miner le râcher dans la Mante du Rang B;

Adoptée unanimement.

Proposé par M. le Conseiller P. E. Target secondé par M. le Conseiller H. W. Legare que M. le Secrétaire-Tresorier soit autorisé de faire écrire une lettre d. l'avocat à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique pour les obliger à se conformer au protocole verbal qui les oblige d'avoir un chemin sur la Rue de la pharmacie, et que soit elle au moins la dite compagnie Adoptée unanimement que ce conforme à la dite demande elle soit poursuivie sans plus délai.

Adoptée unanimement.

Proposé par M. le Conseiller H. W. Legare secondé par M. le Conseiller Ovide Daoust que M. le Maire George Church soit autorisé à demander les services d. un ingénieur civil pour faire préparer les plans d. un aqueduc.

Adoptée unanimement.

Proposé par M. le Conseiller François Prasart secondé par M. Ovide Daoust que M. les Inspecteurs de voirie soient autorisés de faire exécuter le protocole verbal ordonnant la perfection des trattes et leur manière des conférencier et de fournir les propriétaires qui ne se conformeront pas

au dit règlement.

Adopté immédiatement

Un amendement proposé par M. le Conseiller P. G. Target, secondé par M. H. W. Legari que M. M. les inspecteurs de police soient autorisés à faire exécuter le process verbal devant à la Mairie des casseroles et de faire défaire des boulains qui ne sont pas suivant le règlement.
Ce vote est pris sur l'amendement.

Ont voté M. M. P. G. Target; H. W. Legari;
Ont voté pour la motion proposée par M. M.
F. Prevost; Ovide Daoust.

Les voix étant égales M. le Maire vote
pour l'amendement, qui a voice préférable.
Adopté sur division.

Proposé par M. le Conseiller H. W. Legari
secondé par M. le Conseiller François
Prevost que la séance soit levée.

Adopté immédiatement

J. B. Lévesque
Secrétaire.

G. F. Cluret Mayot

Leana da } Municipalité du village de Labelle.
 Province de Québec }
 District d'Ottawa } A une session spéciale du Conseil
 Municipal du village de Labelle, tenue à
 la salle ordinaire des sessions le dixième
 jour de septembre mil neuf cent trois éan-

10 Sept 1903

~~Juramenté~~ à huit heures de l'après
 midi conformément aux dispositions
 du Code Municipal de la Province de Québec
 à laquelle session sont présents M. le Maire
~~George Lévrard~~ et M. M. les Conseillers
P. G. Target, Louis Brunelle, François Pranart
Joseph Madelat tous la ~~jurament~~
 un quorum sans la présence de
 M. le Maire. les autres conseillers ayant re-
 ussi.

Il est statué et ordonné et ce conseil
 statué et ordonné par résolutions commu-
 nes :

Proposé par M. le Conseiller Louis Brunelle
 secondé par M. le Conseiller F. Pranart
 que les résolutions passées à la séance
 dernière soient confirmées.

56 15

Proposé par M. le Conseiller P. G. Target
 secondé par M. le Conseiller L. Brunelle
 que les Comptes présentés par M. M. les
 inspecteurs de voirie Vop. Marinier et Jas.
 Brzeau au montant de \$ 56.15 soit payés
 à différentes personnes nommées aux comptes
 suivants : Vop. Marinier \$ 7.50; Laniel ~~\$ 7.50~~ Jean
 \$ 1.50; Jas. Duperre \$ 1.50; Joseph Madelat \$ 6.50;
 Wlfrid Lepage \$ 6.50; Armand ~~D~~rigonault \$ 2.75
 Adolphe Pranart \$ 15.00; Joseph Brzeau \$ 11.25;
 Adelard Pilan \$ 6.25; H. Gaudreault fils \$ 1.25
 7.55
 1.50
 1.50
 6.55
 6.55
 2.75
 15.00
 11.25
 6.25
 1.25
 60.15

Profusi par M. le Conseiller Louis Brunelle
 secondé par M. le Conseiller Joseph Bedelotte
 que les comptes présentés par M. M. Mairier
 inspecteur de voirie au montant de \$16.51.
 soit accepté, suivant exempli gratiis que
 la somme de \$ 7.98 soit payée à P. Mairier
 fils, Ferdinand Lord & fils; payable par les
 intérêts de la Rue Meyer; et la somme
 de \$ 6.23 à La Labelle Lumber Co. payable par
 les intérêts des personnes qui amènent l'eau
 ainsi que la
 confection desdits canaux dans les canaux de la Rue Mantel;
 et la somme de \$ 30 payable à M. Mairier payable
 par le propriétaire du lot N° 2 du Rang le:
 10 Sept 1903

Adoptée unanimement.

Profusi par M. le Conseiller Louis Brunelle
 secondé par M. le Conseiller François Provost que M. le Maire et M. Secrétaire -
 Trésarier que M. soit en leur qualité respective
 se soit autorisé de signer un billet à la banque des Marchands
 du Canada à St-Jeanne, de la somme
 de \$ 225.00 payable à gracie mais pour
 payer un billet de la Banque d'Halifax de \$ 237 50/100.
 Adoptée unanimement.

Profusi par M. le Conseiller P. G. Target secondé
 par M. le Conseiller Louis Brunelle que
 M. le Secrétaire - Trésarier soit autorisé de
 faire marquer trois envaliseurs M. M.
 Jarry M. e Gibon, Pierre Mairier et Pierre
 M. Mantel, par le Lieutenant-Gouverneur
 les brevets marqués par le conseil ne
 sachant pas écrire.

Adoptée unanimement.

Profusi par M. le Conseiller François Provost
 Joseph Bedelotte secondé par M. le Conseiller ^{et} Louis Brunelle
 que M. le Maire soit autorisé à offrir une
~~et le privilégié de~~
 somme de sept-vingt-cinq francs
 réservé de l'abonnement à la vente à P. G. Target le can-
 aquet pour l'achat faire la vente des privilégiés de l'.

son usage aqüedue du village de Labelle et autorisé
personnellement M. le Maire à faire la transaction avec
sa résidence privée la dite compagnie.[#] *Adopté unanimement.*
Tant que le dit aqüedue *Adopté unanimement.*
fonctionnera, tel quel Profosé par M. le Conseiller P. G. Target
pour réparer à ses frais une partie de la route M. le Conseiller François Provost
~~lorsque le dit aqüedue est terminé seul ou~~ que M. M. H. W. Legarie; Jas. Bedilatte; George
Church et M. P. G. Target soient nommés
P. G. Target étant préparer un règlement en rapport de
entrée grille l'aqüedue du village
en siège.

Adopté unanimement.
Profosé par M. le Conseiller Louis Brunelle
secondé par M. le Conseiller François
Provost que la séance soit levée.

C. A. Church Mayor

J. B. Jigmore Lect. très.

Canada } Municipalité du village de Labelle
Province de Québec }
District d' Ottawa } à une session spéciale du Conseil Munici-
pal du village de Labelle tenue à la salle
ordinaire des sessions le dia septième jour
de Septembre mil neuf cent trois à huit
heures de l'après midi conformément
aux dispositions du Code Municipal de la
Province de Québec à laquelle session sont
présent M. le Maire
et M. M. les Conseillers P. G. Target; François
Provost; Joseph Bedilatte
formant
un quorum sans la présence de M.
le Maire
Etat statut et ordonne et le conseil statut
et ordonne par résolutions communes sont:

(18/9/1903)

Préféré par M. P. G. Target secondé par
M. François Provost que la séance
soit adjournée à vendredi prochain le vingt-quatre
septembre de l'année prochain à l'heure
ordinaire.

Canada } Municipalité du village de Labelle.
Province de Québec }

District d'Ottawa } À une session spéciale du Conseil Municipal
du village de Labelle, conformément à son
affournement; tenue à la salle ordinaire
des sessions le vingt quatrième jour de
septembre mil neuf cent trois à huit heures
de l'après midi; conformément aux défa-
gements du Code Municipal de la Province
de Québec à laquelle sont présents M. le Maire
George Lebouch et M. M. les conseillers
François Provost; Joseph Lebelotte; H. W. Legari

formant un quorum sans la présence
de M. le Maire.

Hert statut et ordonne et le conseil statut et
ordonne par résolutions comme suit:

Préféré par M. le Conseiller François Provost
secondé par M. le Conseiller Joseph Lebelotte
que les séances résolutoires passées à la séance
du dixième jour de septembre 1903 soient confir-
mées.

Adoptée unanimement.

Préféré par M. le Conseiller H. W. Legari
secondé par M. le Conseiller ~~secondé par~~ M.

Joseph Lebelotte que M. le Maire et M. le
Secrétaire-Tresorier soit autorisé à signer
à la Banque des Marchands du Canada un billet-

Lévisada
Province de Québec
District d'Ottawa)

Municipalité du village de Labelle

5 Oct. 1903

À une session générale du Conseil Municipal
du village de Labelle tenue à la salle ardianne
des sessions le cinquième jour d'Octobre mil
neuf cent trois à huit heures de l'après-midi
à laquelle session sont présents M. le Maire
George Lechurch et M. M. les Conseillers
H. W. Legari; M. Provost; Joseph Bediloff
P. G. Forget
formant un quorum sans la présence
de M. le Maire.
Il est statué et ordonné et le conseil statutaire
et ordinaire fait resolution comme suit :
Professeur M. le Conseiller François Provost
secondé par M. le Conseiller Joseph Bediloff
que les résolutions passées à la séance des
dixième jour de septembre soient confirmées.

Adoptée unanimement.

Professeur M. le Conseiller H. W. Legari -
secondé par M. le Conseiller Joseph Bediloff
que M. le Maire et M. le Secrétaire-Trésorier
soient autorisés à signer un billet de \$34.94.
en renouvellement d'un billet de \$335.24 du 1^{er} juillet
et \$765.00 pour l'achat de l'agrandissement
à la Banque des Marchands du Canada pour
le terme de quatre ans.

Adoptée unanimement.

Professeur M. le Conseiller H. W. Legari -
secondé par M. le Conseiller François Provost -
que M. M. Pierre Nault, James McLebban
et Pierre Marquier fils aient nommées
évaluateurs de la municipalité du village
de Labelle.

Adoptée unanimement.

Préféré par M. le Conseiller H. W. Legari
Secondé par M. le Conseiller P. G. Target -
que M. le Maire aient autorisé à faire
sauver l'agricole.

Adopté unanimement.

Préféré par M. le Conseiller ~~P. G. Target~~
Secondé par M. le Conseiller P. G. Target
que les Comptes de M. l'Inspecteur de marine M. P.
Marinier soient acceptés et payés;

rang B ,			
"	a. Joseph Mainville =		\$12.80
"	a. Alceste Barbeau		20.00
"	a. Agarie Bigras	✓	1.00
"	a. W.S. Lévesque payé	✓	1.25
"	a. Adrien Labelle pour pain au maroilles		1.30
"	a. P. G. Target		1.77
"	a. H. W. Legari		1.50
"	a. Gildas Matte	✓	3.00
"	a. Damien St-Aubin payé	✓	175-
"	a. P. Marinier fils payé Part 2		4.40
"	a. Jas. Therrien payé les fonds nécessaires à la construction de la Avenue du Lac 25.00	✓	25.00
	Compte présenté par M. le Maire George Church soit ac accepté et payé		\$79.37
"			89.37
"	a. H. Francis		8.25
"	a. J. Chateaurvert		8.25
"	a. P. G. Target	✓	2.92
"	a. W.S. Bertheaume	✓	2.25
"	a. George Church -		3.80
			\$73.40

Préféré par M. le Conseiller H. W. Legari
Secondé par M. le Conseiller P. G. Target que
la séance soit adjournée.

Adopté unanimement.

G.H. Church Chairman

J.P. Bignessier

Secrétaire.

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

9 Dec 1903

Municipalité du village de Labelle.

B. } A une session générale du Conseil Municipal
} du village de Labelle tenue à la salle ordinaire
} le septième jour de Décembre mil neuf
} cent trois conformément aux dispositions
} du Code Municipal de la Province de Québec à
} laquelle session sont présents M. le Maire
} G. H. Church et M. M. les Conseillers P. G. Target;
} H. W. Legari; Louis Brunelle —

formant un quorum sous la présidence
de M. le Maire.

Fest statut et ordinaire et ce conseil statut
et ordinaire par résolutions comme suit:
Proposé par M. le Conseiller P. G. Target
secondé par M. le Conseiller H. W. Legari
Attendu que ce conseil se forme en comité général
sous la présidence de M. le Maire George H. Church,
pour procéder immédiatement au tirage par la voie
du sort, suivant les dispositions du Code Municipal
de la Province de Québec des deux conseillers
qui doivent être remplacés à l'effigie de l'élection
générale, en janvier prochain.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Fest alors procédé, séance brisée, au tirage
au tirage, par la voie du sort, des deux conseillers qui
doivent être remplacés à l'effigie de l'élection générale
en janvier prochain; et pour simplifier l'opération
il a été préparé cinq bulletins, en papier sur
lesquels est inscrit le nom, de même dimension,
sur chacun desquels a été inscrit le nom d'une
des conseillers de la dite Municipalité dont deux
doivent être tirés au sort.

Ces cinq bulletins ont été pliés, mis ensemble
dans un sac et ballottés pour en apaiser le

ensuite le sac ayant été présenté à M. le Maire par l'ordre de ce conseil, il en a tiré deux bulletins sur lesquels il était écrit - le nom du Conseiller Joseph Belisile , et sur l'autre le nom du conseiller François Louis Pravast

En conséquence les conseillers Joseph Belisile & François Pravast - sont les deux membres de ce dit conseil qui auront charge au prochain.

Proposé par M. le Conseiller P. E. Target - secondé par M. le Conseiller H. W. Legari que la séance soit adjournée à neuf heures P.M. Conformément à leur avisement le dit conseil se réunit à ~~huit~~ neuf heures P.M. à laquelle sont présents M. le Maire P. H. Church et M. M. les Conseillers P. E. Target ; H. W. Legari & Louis Brunelle.

Proposé par M. le Conseiller Louis Brunelle secondé par M. le Conseiller P. E. Target que les résolutions passées à la séance du cinquantième jour d'Octobre dernier soient confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller secondé par M. le Conseiller que les Camptes suivants soient acceptés et payés pour réparation de l'agrandissement.

à Joseph Belisile payé	✓ \$ 2.00
à Azarie Beyras payé	✓ .50
à Ad. Haubé payé	✓ 6.00
à Henri Ruchan payé le 12 juillet 1904 payé	✓ 11.50
à Adelard Belisile payé	✓ 37.50
- 97 à Antoine Ruchan payé le 12 juillet 1904 ✓ 11.25	
réparation de brûlé	✓ 40
à Donald S. Barlow	✓ .25 .40
à P. Marinier pour avoir mis de la neige sur le feu	✓ 1.00
	✓ 114.40

Préface par M. le Conseiller P. L. Forget
seconde par M. le Conseiller H. W. Legari
que le rôle d'évaluation soit examiné
corrige et harmonisé avec quatre amendements

Préface par M. le Conseiller H. W. Legari
seconde par le Conseiller Louis Brunelle
que la séance soit adjournée

~~Canada Province de Québec District d'Ottawa~~

~~2050/03~~

Municipalité du village de Labelle

A une session spéciale du Conseil Municipal
du village de Labelle tenue à la salle ardennaise
des sessions le vingtème jour de Décembre
mil neuf cent vingt à huit heures de l'après
midi conformément aux dispositions
du Code Municipal de la Province de
Québec à laquelle sont présents M. le Maire
George Léveillé et M. les Conseillers H. W.
Legari; Osila Daoust; Joseph Leclerc

Journant un quorum sans la présence
de M. le Maire